

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 9 Avril 2025

DEL_20250409_11

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **20**
De présents **20**
De votants **25**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Budget Annexe
Energie Renouvelable

Affectation du
résultat 2024
au budget 2025

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Emilie CORDIER
Hervé MORICE – Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT – Stéphanie BURNEL
Cécile OLIVIER – Marjorie GARCIA – Yannick BEAUVAIS
Thierno DIALLO – Brieg PICAULT – David PELON – Françoise HAFFRAY
Alain DESMARS (départ à 20h00)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

10 avril 2025

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Emilie CORDIER
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Laurence DUPONT
- Jessica NICOLAS a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Didier NOUZILLEAU a donné son pouvoir à David PELON
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND (départ à 20h00)

Et que la convocation avait été faite le
27 mars 2025
(documents budgétaires)
Et le 2 avril 2025

Absents : Magali MACE – Cécile NICOLAS - Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC

Madame Dominique MAHE-VINCE a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Le compte administratif du Budget Annexe « Energie Renouvelable » pour l'exercice 2024 et ses résultats, faisant apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 1 255,74 euros.
- Un excédent cumulé de la section d'investissement avant reports et restes à réaliser de 58 226,76 euros.
- Un excédent des restes à réalisés de 30 518,13 €

Le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire M4 prévoient l'affectation du résultat cumulé en priorité pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter le résultat cumulé au 31/12/2024 au budget primitif du Budget Annexe « Energie Renouvelable » pour l'exercice 2025 de la manière suivante :

Opérations	Montant
Reprise en fonctionnement - Article 002	1 255,74
Résultat cumulé d'investissement - Report en Recette d'investissement - Article 001	58 226,76

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R. 2311-11 à R. 2311-13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU le compte de gestion 2024 pour Budget Annexe « Energie Renouvelable » présenté par le Service de Gestion Comptable de Saint-Nazaire,

VU la délibération DEL_20250409_XX adoptant le compte administratif 2024 du Budget Annexe « Energie Renouvelable »,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 17 mars 2025,

Considérant que le compte de gestion 2024 du Budget Annexe « Energie Renouvelable » fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif 2024, fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 1 255,74 euros.
- Un excédent cumulé de la section d'investissement avant reports et restes à réaliser de 58 226,76 euros.
- Un excédent des restes à réalisés de 30 518,13 €

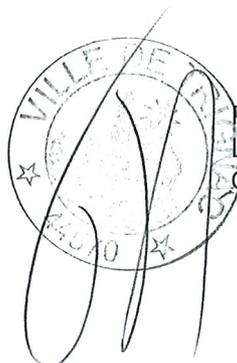
Considérant que la plus proche étape budgétaire du Budget Annexe « Energie Renouvelable » doit reprendre les résultats antérieurs,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE

- **Article 1** : Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement du Budget Annexe « Energie Renouvelable », par le crédit du compte 002 « Excédent de fonctionnement » du budget primitif de l'exercice 2025, pour un montant de 1 225,74 euros,
- **Article 2** : Décide d'affecter le résultat cumulé excédentaire d'investissement du Budget Annexe « Energie Renouvelable », par le crédit du compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » du budget primitif de l'exercice 2025, pour un montant de 58 226,76 euros,
- **Article 3** : Dit que les restes à réaliser d'investissement du Budget Annexe « Energie Renouvelable » seront repris en dépenses pour un montant de 4 481,87 euros et en recettes pour un montant de 35 000,00 euros, selon leur imputation d'engagement au budget primitif de l'exercice 2025,

- **Article 4** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	3



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 16/04/2025 Préfet le :
Reçu en préfecture le 16/04/2025 Préfet le :
Retour en Mairie le : 
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20250409-DEL_20250409_11-DE

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 044-214402109-20250409-DEL_20250409_11-DE